

Code des fournisseurs de Ralliant

Un engagement partagé





Notre engagement partagé

Agir avec intégrité	4
Respecter les lois et réglementations	4
Respect du Code de la RBA	4

Employés et culture de Ralliant

Respect mutuel	5
Inclusion et diversité	5
Sûreté et sécurité	5
Procédure de signalement (Speak Up!)	5

Clients et fournisseurs de Ralliant

Concurrence loyale	6
Lutte contre la corruption	6
Cadeaux, Divertissements et déplacements professionnels	7
Lois et exigences réglementaires en matière de soins de santé	7
Conformité en matière d'importation, d'exportation et de transactions commerciales	7

Protéger Ralliant

Qualité des produits	8
Informations confidentielles et propriété intellectuelle	8
Confidentialité et protection des données	9
Conflits d'intérêts	9
Dossiers financiers et commerciaux	10
Délit d'initié	10

Marchés publics et collectivités

Travailler avec l'État	11
Protection de l'environnement et durabilité	11
Droits de l'homme	11

Respect du Code 12

Exigence pour les fournisseurs 13



Notre engagement partagé

Agir avec intégrité

Ralliant s'engage à travailler avec intégrité. Vous faites partie des fournisseurs qui contribuent à notre succès. Travaillez comme il se doit, en toute honnêteté et transparence, et veillez à ce que **vos** fournisseurs et employés fassent de même.

Respect des lois et réglementations

En tant que fournisseur, vous êtes un membre de la famille Ralliant. Nous vous demandons de travailler dans le respect des lois et de l'éthique et de suivre toutes les lois, réglementations, directives, codes de l'industrie et codes d'entreprise applicables (dont celui-ci). Si vous estimez que plusieurs lois ou réglementations s'appliquent, suivez la norme la plus stricte. Utilisez votre discernement en tout temps et posez des questions en cas de doutes sur ce qu'il convient de faire.

Respect du Code de conduite de la RBA

Ralliant soutient le Responsible Business Alliance Code of Conduct (RBA Code) (Code de conduite de l'Alliance commerciale responsable (Code de la RBA)). Le Code de la RBA promeut des conditions de travail sûres et respectueuses ainsi que des opérations commerciales respectueuses de l'environnement. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils lisent et respectent le Code de la RBA.



Employés et culture de Ralliant

Respect mutuel

Nous encourageons un lieu de travail où nous pouvons tous donner le meilleur de nous-mêmes, sans intimidation, abus ni harcèlement. Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes (y compris physiques, verbales, écrites et sexuelles) et se produire à n'importe quel endroit. Il peut également être exercé par des employés, mais aussi par des clients, sous-traitants et autres fournisseurs. Nous attendons de tous nos Fournisseurs qu'ils encouragent le même type d'environnement de travail exempt de harcèlement et autres comportements importuns, en agissant de manière constructive et productive, et en s'exprimant s'ils sont témoins, victimes ou soupçonnent un problème.

Inclusion et diversité

Nous apprécions la diversité et respectons les points de vue et les différences culturelles d'autrui. Nous croyons en l'égalité et nous nous opposons fortement à toute forme de discrimination. En tant que fournisseur, nous comptons sur vous pour faire de même. Soyez équitable et traitez chacun avec dignité. Recherchez activement des opinions différentes, rassemblez des équipes diversifiées et ne basez jamais une décision d'emploi (telles que l'embauche ou la promotion) sur des caractéristiques protégées, telles que, mais sans s'y limiter, la race, la couleur de peau, l'origine nationale, la religion, le sexe, l'âge, la situation familiale, le handicap, le statut d'ancien combattant, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression sexuelle.

Santé, sécurité et sûreté

Nous accordons priorité à la sécurité des personnes et nous efforçons de minimiser les risques de sécurité (notamment l'abus de substances et les violations de la sécurité physique). En tant que Fournisseur, nous vous demandons de respecter toutes les lois, réglementations, directives, codes de l'industrie et codes d'entreprises applicables, et de mettre également en œuvre vos propres pratiques d'hygiène et de sécurité (comme les plans d'urgence et les formations) afin d'éviter tout préjudice aux personnes.



Clients et fournisseurs de Ralliant

Concurrence loyale

Nous croyons en un marché libre et ouvert. Nous pratiquons une concurrence loyale et attendons de nos Fournisseurs qu'ils fassent de même. Respectez toutes les lois antitrust et de concurrence loyale. Ne vous mettez jamais d'accord, ou ne donnez pas l'impression de vous mettre d'accord, avec des concurrents pour restreindre les échanges commerciaux, limiter la production ou boycotter d'autres personnes, et n'échangez jamais d'informations sensibles avec des concurrents (comme les prix, les offres ou les coûts). Soyez transparent dans toutes vos transactions et honnête concernant notre Société et de votre relation avec nous.

Lutte contre la corruption

Nous réussissons grâce au mérite de nos produits et services et interdisons tout acte de corruption. En tant que fournisseur, vous devez connaître et respecter toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, la loi britannique sur la corruption et la convention anti-corruption de l'OCDE. N'offrez, ne donnez ou n'acceptez jamais rien de valeur pour obtenir un marché, conserver un marché ou obtenir un avantage déloyal.

De strictes règles s'appliquent souvent lorsque vous travaillez avec l'État. N'offrez **rien** de valeur à un fonctionnaire ou à un agent public sans obtenir une approbation préalable. De plus, ne versez aucun paiement à un fonctionnaire pour accélérer une action, comme le traitement de documents administratifs ou la délivrance de visas. Ce type de paiements s'appelle des « paiements de facilitation » et ne sont pas autorisés en vertu de nos politiques.



Clients et fournisseurs de Ralliant

Cadeaux, divertissements et déplacements professionnels

Nous pensons que l'échange de cadeaux et de divertissements peut être une partie courante des activités commerciales, mais nous ne permettons pas à la pratique d'influencer nos actions ou les actions d'autrui. En tant que fournisseur, n'offrez ou n'acceptez des articles que lorsqu'ils sont raisonnables, habituels et n'ont aucune influence sur vos décisions. De plus, assurez-vous que les offres sont peu fréquentes, de valeur nominale et ne prennent jamais la forme d'espèces. Demandez l'approbation avant de remettre une chose de valeur à un fonctionnaire ou un professionnel de santé (PS), et refusez ou renvoyez tout ce qui n'est pas conforme à nos politiques.

Lois et exigences réglementaires en matière de soins de santé

Nous comprenons les strictes normes et lois qui réglementent les soins de santé. En tant que Fournisseur, vous devez connaître et respecter toutes les lois qui s'appliquent à l'approbation, la fabrication, la commercialisation et la vente des produits et dispositifs de santé.

Des exigences spéciales s'appliquent durant l'interaction avec des PS ou des sociétés de soins de santé. Si vous êtes un Fournisseur qui travaille dans le domaine des soins de santé, agissez avec intégrité et démontrez votre engagement envers les soins aux patients en tout temps. N'offrez jamais aux PS des incitations inappropriées (y compris des paiements, dessous-de-table, pots-de-vin ou rabais) pour influencer leurs habitudes de prescription, achats, recommandations ou décisions relatives aux médicaments remboursés.

Conformité en matière d'importation, d'exportation et de transactions commerciales

Nous sommes fiers de servir nos clients du monde entier. Nous demandons à nos Fournisseurs de connaître et de respecter toutes les exigences qui s'appliquent à la vente ou à la distribution de produits, services et technologies au-delà des frontières.

Dans le cadre de nos activités internationales, nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de toute forme de violation des droits de l'homme. Notre engagement à respecter les droits de l'homme et à lutter contre certaines des pires formes d'abus des droits de l'homme, y compris, mais sans s'y limiter, le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants et la traite des êtres humains est décrit plus en détail dans la section du présent Code consacrée aux droits de l'homme.



Protéger Ralliant

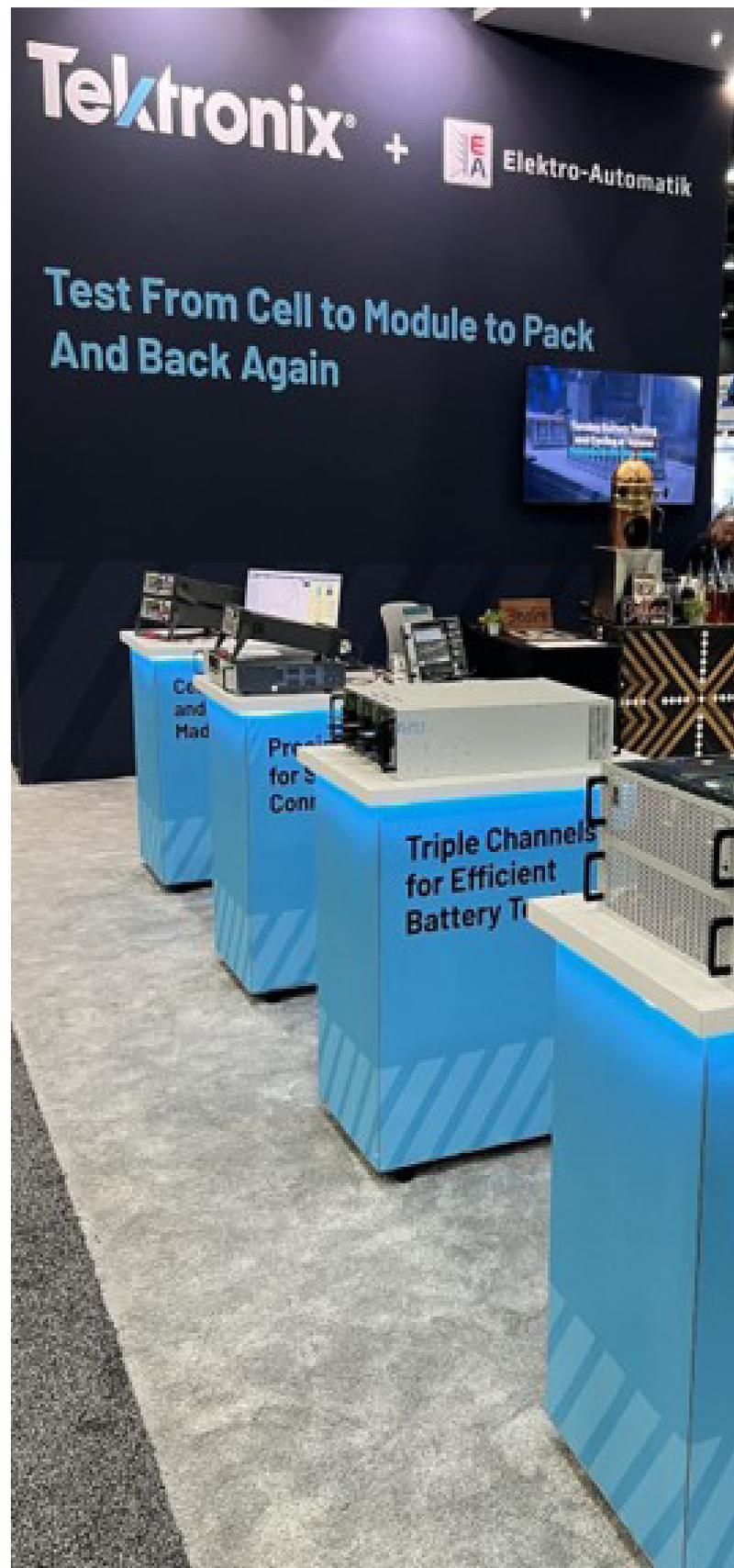
Qualité des produits

Nous nous engageons à développer des produits sûrs et fiables qui répondent ou dépassent les attentes de nos clients en matière de qualité. Nos Fournisseurs doivent s'assurer que tous les produits, services et technologies répondent aux critères d'inspection, de test, de qualité et de sécurité appropriés partout où nous exerçons nos activités.

Soyez responsable et imputable de la qualité et de la sécurité des produits, et n'en modifiez jamais les spécifications, la conception, les matériaux ou les processus sans notre accord et autorisation exprès. Enfin, assurez-vous que tous les produits sont correctement marqués et livrés dans les délais, et que les résultats d'inspection et de test sont soigneusement consignés.

Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Les informations régissent chaque aspect de nos activités et nous avons tous le devoir de les protéger. Nos Fournisseurs doivent recueillir, utiliser et traiter nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle de manière responsable. Il s'agit notamment des informations sur notre société, nos employés, d'autres sociétés avec lesquelles nous travaillons et des clients que nous servons. Cela comprend également nos brevets, marques déposées, droits d'auteur, secrets commerciaux et analyses de données.



Protéger Ralliant

Confidentialité et protection des données

Nous respectons les lois sur la protection des données du monde entier et prenons au sérieux notre obligation de protéger les données personnelles qui nous sont confiées. Nous reconnaissons le droit à la vie privée de chacun. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils utilisent les données et informations personnelles conformément aux finalités convenues. Mettez en œuvre les mesures de sécurité nécessaires pour vous protéger contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés, qu'ils soient accidentels ou illégaux. Signalez immédiatement si vous prenez connaissance d'une violation de données. Lorsque vous traitez nos données, respectez toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données (notamment le Règlement général sur la protection des données de l'UE). Assurez-vous que toute partie que vous engagez et qui a accès à nos données respecte également les lois applicables en matière de protection des données.

Conflits d'intérêts

Nous nous engageons à prendre des décisions commerciales objectives et impartiales et n'attendons pas moins de nos fournisseurs. Évitez toute situation ou relation qui crée ou semble créer un conflit potentiel entre vos propres intérêts et les intérêts de notre société. Des conflits peuvent survenir en raison d'un emploi extérieur, de relations personnelles, d'intérêts financiers, de représentation à des conseils d'administration ou d'activités commerciales. Si vous prenez connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel, divulguez-le immédiatement et demandez conseil pour décider de la ligne de conduite à adopter.



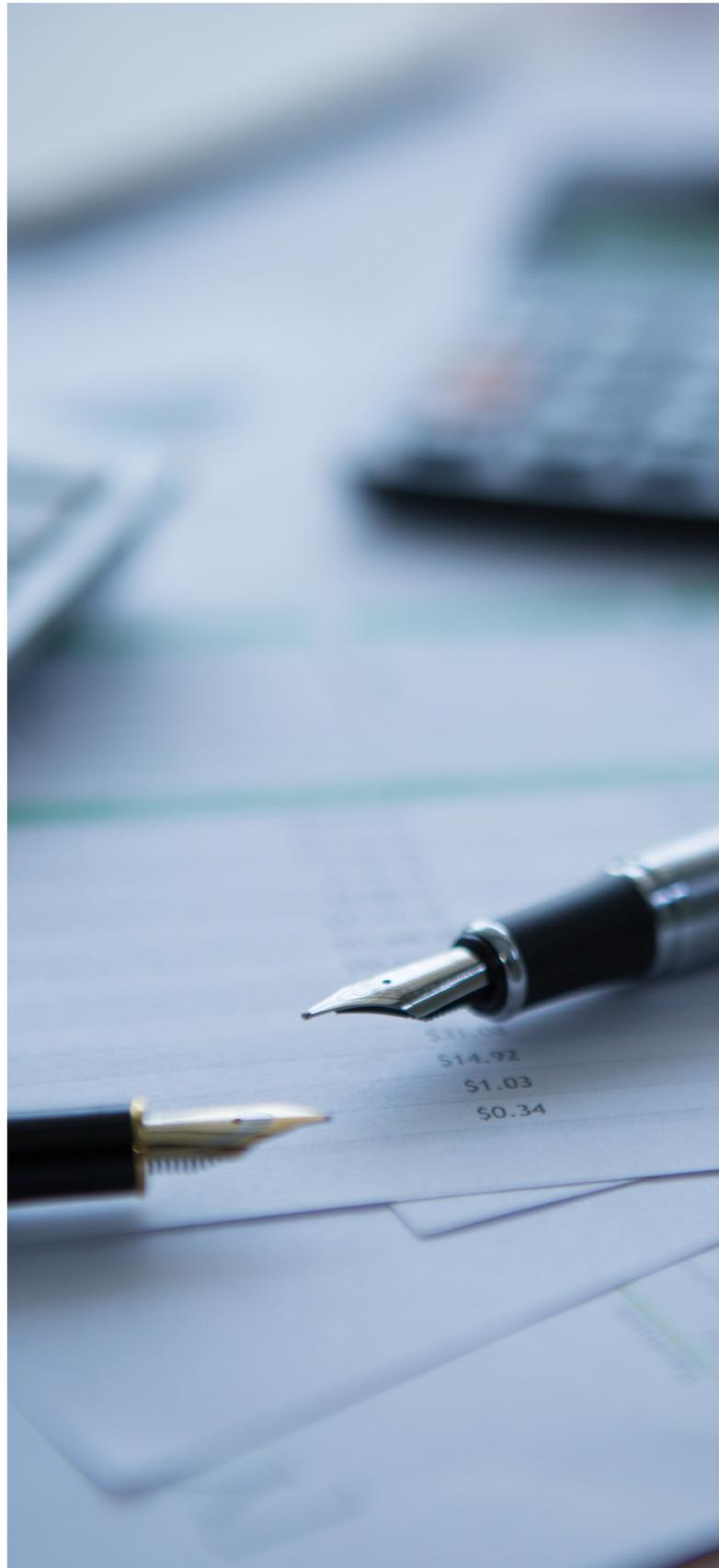
Protéger Ralliant

Documents financiers et commerciaux

Nous comprenons que des dossiers exacts et complets conduisent à de bonnes décisions commerciales et inspirent la confiance. Nos Fournisseurs doivent créer et conserver une documentation qui démontre la conformité à toutes les lois, réglementations, directives, codes de l'industrie et codes de l'entreprise applicables. Ne modifiez, ne falsifiez, ne trafiquez, ne supprimez ou ne détruisez jamais les informations figurant dans un dossier ou un document, et ne mentez jamais à quiconque lorsque vous travaillez pour notre compte. En enregistrant les transactions honnêtement et précisément et en signalant toute activité suspecte, vous contribuerez à préserver notre intégrité financière.

Délit d'initié

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons prendre connaissance d'informations qui ne sont pas connues du public et qui pourraient affecter le prix des titres (« informations privilégiées »). Nous n'effectuons jamais de transactions sur la base d'informations privilégiées, ne donnons jamais de « tuyaux » à d'autres personnes afin qu'elles puissent effectuer des transactions et ne partageons jamais d'informations privilégiées avec des personnes qui n'en ont pas besoin pour faire leur travail. Nous attendons la même chose de nos Fournisseurs. Veillez à ne pas échanger de titres négociés en bourse, notamment ceux de Ralliant, si vous disposez d'informations privilégiées. Il peut s'agir d'informations sur les changements de direction, les résultats financiers, les projets de nouveaux produits, les fusions ou acquisitions prévues, ou la vente d'actifs ou de filiales de la Société.



Marchés publics et collectivités

Travailler avec l'État

Travailler avec des agences gouvernementales peut être complexe. Il est donc important de travailler honnêtement, de manière transparente et avec intégrité. Prenez connaissance et suivez toutes les règles applicables concernant le processus de passation des marchés publics partout où vous exercez vos activités. Pratiquez une concurrence loyale, protégez les biens publics ou les informations sensibles qui vous sont confiés, effectuez correctement tous les tests et inspections, et assurez-vous que toutes les déclarations et certifications que vous soumettez sont exactes et véridiques.

Protection de l'environnement et durabilité

Nous comprenons l'impact que nos activités peuvent avoir sur notre environnement ; c'est pourquoi nous prenons notre devoir de le protéger très au sérieux. Nos Fournisseurs doivent travailler de manière propre, efficace et durable. Encouragez l'économie des ressources et le recyclage, diversifiez vos sources d'énergie et éliminez les déchets de manière écologique. En cas d'incident menaçant la santé, la sécurité, la sûreté ou l'environnement des personnes se trouvant sur les lieux où nous opérons ou dans les environs, informez-en immédiatement les autorités compétentes.

Droits de l'homme

Nous pensons que chaque personne mérite d'être traitée avec dignité. Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en particulier les Principes et droits fondamentaux sur le travail des personnes, tels que définis par International Labor Organization (ILO) (l'Organisation internationale du travail (OIT)). Afin de respecter cet engagement, nous œuvrons en permanence pour assurer la diligence raisonnable dans

la gestion de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Cela nous permet de mieux comprendre, prévenir, atténuer et, le cas échéant, corriger les éventuels problèmes.

Il est important que nous travaillions avec des partenaires partageant les mêmes idées. Nos Fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme dans toutes leurs activités. Soutenez les efforts internationaux visant à protéger les droits de l'homme, notamment l'abolition du travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants et de la traite des êtres humains. Lutte contre la discrimination sous toutes ses formes et offrez aux employés des horaires de travail raisonnables, des salaires équitables, des conditions de travail sûres et la protection contre le harcèlement et la violence. Respectez les droits des employés à s'associer librement, à rejoindre des syndicats et à parler ouvertement de leurs conditions de travail. Enfin, choisissez vos propres Fournisseurs de manière responsable, surveillez-les étroitement et prenez des mesures correctives si nécessaire.



Procédure de signalement (Speak Up!)

Respect du Code

Il est important pour nous de choisir les bons partenaires commerciaux. Le présent Code reflète nos principes et attentes envers nos Fournisseurs. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils tiennent compte de nos valeurs d'intégrité et de conformité, et qu'ils s'engagent à respecter les droits de l'homme et les normes éthiques les plus élevées, telles que décrites dans le présent Code. À ce titre, nous vous demandons de mettre le présent Code à la disposition de tous les employés de vos sites d'exploitation dans le monde.

Ralliant encourage explicitement chacun à signaler toute non-conformité réelle ou présumée au présent Code ou à toute loi ou politique applicable associée. Nous demandons à nos Fournisseurs de mettre en œuvre leurs propres procédures Speak Up! qui respectent la confidentialité du déclarant, conformément à la législation locale, et fournissent des protections contre les représailles. Les fournisseurs doivent signaler toute violation réelle ou présumée du présent Code, des lois ou réglementations, ou de la politique de l'entreprise en lien avec le travail que vous faites pour nous. Exprimez-vous ! que votre question ou préoccupation implique des employés de votre entreprise, de vos fournisseurs ou de Ralliant. Vous pouvez signaler vos préoccupations par l'intermédiaire de votre contact commercial local, qui fera remonter votre préoccupation, ou du service de signalement Speak Up! de Ralliant. Ligne d'assistance téléphonique ou en ligne, toutes deux disponibles sur Ralliant.ethicspoint.com. Ces deux options de signalement sont disponibles 24 h/24, 7 j/7. Le personnel dédié à cette ligne téléphonique parle plus de 20 langues et vous pouvez faire un signalement anonyme lorsque la législation le permet.

L'existence et les éléments du signalement et de l'enquête éventuelle seront tenus confidentiels et ne seront communiqués à personne au sein de Ralliant, à l'exception des personnes autorisées à accéder au dossier. Ralliant interdit formellement toute forme de représailles à l'encontre de quiconque fait un signalement ou

participe à une enquête.

Nous encourageons tous les fournisseurs à faire part de leurs préoccupations en interne par le biais des canaux de signalement de Ralliant indiqués sur le site Web Speak Up!. Toutefois, aucune disposition du présent code n'empêche les fournisseurs ou d'autres personnes de signaler toute violation potentielle de la loi directement aux autorités compétentes externes. Pour plus d'informations sur les autorités compétentes externes ou d'autres canaux de signalement, veuillez consulter notre site Internet Speak Up!, à l'adresse Ralliant.ethicspoint.com.



Exigence pour les fournisseurs

À renvoyer avant le début des travaux.

Le présent Code de conduite des fournisseurs doit être signé par le plus haut signataire de votre organisation.

NOM

SIGNATURE

DATE

